Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NEVERS

Cité Judiciaire
6 rue Gambetta - BP 58
58020 NEVERS CEDEX
3617 Infogreffe - www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE
39 RUE AMADEO RESIDENCE DES PARCS
63000 CLERMONT FERRAND

V/REF :
N/REF : 96 B 38 / 2008-A-1040

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NEVERS certifie qu'il a reçu le 29/07/2008,

P.V. d'assemblée du 30/06/2008
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

DINAVERS
Société anonyme
3 rue du Mont Givre
58320 Pougues-les-Eaux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-1040 le 29/07/2008

R.C.S. NEVERS 403 894 751 (96 B 38)

Fait à NEVERS le 29/07/2008,

Le Greffier

A 1040

SOCIETE DINAVERS
SA AU CAPITAL DE 45 734,71 €
3 rue du Mont Givré
58320 POUGUES LES EAUX
R.C.S. NEVERS B 403 894 751

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille huit,
Et le 30 juin,
à 10 heures

Les Actionnaires de la Société DINAVERS, Société Anonyme au capital de 45 734,71 €, dont le siège social est à POUGUES LES EAUX (58320), 3 rue du Mont Givré, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation qui leur a été faite par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et les mandataires des Actionnaires représentés dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Christian LENOIR préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Renée RONCERAY et **Monsieur André RONCERAY**, tous deux présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Odile LENOIR est désignée comme secrétaire par l'Assemblée.

Les membres du bureau ainsi constitué certifient exacte la feuille de présence et, constatent que l'Assemblée peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

La Société CABINET ANNE BONNICHON ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1/ les doubles des lettres de convocation adressés à chacun des actionnaires,
2/ un exemplaire de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes accompagné du récépissé d'envoi,
3/ la feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires et les bulletins de vote par correspondance,
4/ l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2007 ainsi que les comptes annuels,
5/ le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
6/ les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare :

- Que les comptes ont été établis suivant le nouveau plan comptable tel qu'expliqué dans le rapport de gestion,

- Que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions, la liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, ainsi que les autres documents et renseignements mentionnés aux articles L 225-115 du Code de Commerce, 133 et 135 du décret n° 67.236 du 23 Mars 1967, ont été tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée,

- Que ces mêmes documents, à l'exclusion de l'inventaire et des rapports du Commissaire aux Comptes ont été adressés dans les délais légaux à ceux des actionnaires répondant aux conditions réglementaires requises qui en avaient fait la demande.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

. Présentation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
. Approbation desdits comptes annuels et des rapports,
. Quitus aux Administrateurs,
. Affectation des résultats,
. Ratification du transfert de siège social,
. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire,
. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant,
. Questions diverses.

Le Président présente alors le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Sont lus ensuite le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice de sa mission et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur les résolutions préparées par le Conseil d'Administration, conformément à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la présentation du rapport de gestion relatant l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et sur les comptes arrêtés à cette date,

- la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Chacune desdites conventions a été soumise à un vote distinct auquel n'a (n'ont) pas pris part le (les) actionnaire (s) intéressé (s), et approuve à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

« En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée donne quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice font apparaître une perte de 16 371 €.

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration, elle décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau - 16 371 €

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée déclare qu'il a été distribué au titre des trois exercices précédents les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	DIVIDENDE SOUMIS A ABATTEMENT	DIVIDENDE NON SOUMIS A ABATTEMENT
2004	350 000	349 416,67	583,33
2005	350 000	349 883,33	116,67
2006	250 000	249 916,67	83,33

Le Président rappelle que la société a transféré son siège social par un Conseil d'Administration de la société en date du 01/04/08, et qu'il convient de ratifier ce transfert.

CINQUIEME RESOLUTION

« Suite au transfert de siège social à POUGUES LES EAUX (58320), 3 rue du Mont Givré, l'Assemblée ratifie cette opération. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Le Président informe l'Assemblée que la société **CABINET ANNE BONNICHON ET ASSOCIES** arrive en fin de mandat de Commissaire aux Comptes titulaire et qu'il en sollicite le renouvellement.

SIXIEME RESOLUTION

« L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société CABINET ANNE BONNICHON ET ASSOCIES pour une durée de six exercices. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Le Président informe l'Assemblée que **Monsieur Patrick WOLFF** arrive en fin de mandat de commissaire aux comptes suppléant et qu'il en sollicite le renouvellement pour le compte de la société qu'il a créée, la **SAS WOLFF ET ASSOCIES**, dont le siège social est à CHAMALIERES (63400), 19 boulevard Berthelot, Centre Beaulieu, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 479 908 949.

SEPTIEME RESOLUTION

« L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de la Société WOLFF ET ASSOCIES, pour une durée de six exercices. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013. »

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE